

*LES VÉLINS DE COLBERT*  
*A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE VIENNE,*

PAR M. L. BULTINGAIRE.

Un naturaliste du Muséum, familiarisé avec notre précieuse collection de vélins, le D<sup>r</sup> Edmond Bonnet, qui prenait part au Congrès international de botanique, tenu à Vienne en 1905 et visitait l'exposition rétrospective d'iconographie végétale, organisée à cette occasion par la Hofbibliothek, fut extrêmement surpris d'y trouver des aquarelles de plantes, qui, par leur facture générale comme par les plus petits détails de leur exécution, rappelaient absolument celles qui sont conservées au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Les portefeuilles qui les contenaient, de même dimension que les nôtres, n'en différaient que par la reliure qui était au chiffre et aux armes du Prince Eugène de Savoie. Cette dernière particularité et le titre donné à ces volumes lui permirent assez vite de reconnaître qu'il s'agissait d'une collection formée par Colbert pour sa propre bibliothèque et qu'un de ses successeurs avait cédée au Prince Eugène, lequel l'avait léguée en mourant à la cour de Vienne.

Dans la note que le D<sup>r</sup> Bonnet, de retour à Paris, rédigea sur ce sujet (1), il ne cachait pas l'étonnement dans lequel l'avait plongé l'examen de cette Collection. Sans doute on lisait au bas d'un grand nombre de vélins les noms de Le Roy et de Villemont, peintres absolument inconnus au Jardin du Roy et qui n'avaient pu être que des copistes. Par contre la signature réputée de Nicolas Robert s'étalait au bas d'un certain nombre d'autres pièces et, chose plus grave, il se trouvait dans cette Collection plusieurs sujets qu'il ne se souvenait pas avoir jamais vus dans celle de Paris.

Le Muséum ayant bien voulu me confier la mission d'aller étudier sur place la Collection de Vienne et de rechercher les liens qu'elle pouvait avoir avec la nôtre, je vais exposer ici brièvement les résultats de mon enquête.

(1) D<sup>r</sup> ED. BONNET. Note sur une collection de plantes peintes en miniature, par des artistes français du XVII<sup>e</sup> siècle et actuellement conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne. (*Assoc. franç. pour l'avanc. des sc.* 34<sup>e</sup> session, Cherbourg, 1905, pp. 500-504.)

C'est au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Vienne, et non, comme on pourrait le croire, au Département des Estampes que se trouvent déposés les vélins dont nous avons à nous occuper ici. Ils se présentent sous la forme de quinze beaux volumes reliés en maroquin rouge, gravé, comme il a été dit, au chiffre et aux armes du Prince Eugène de Savoie. La cote Min. 52 s'applique aux cinq volumes d'oiseaux, la cote Min. 53 est celle des dix volumes de plantes. On ne peut s'empêcher, en ouvrant ces volumes, d'admirer la parfaite fraîcheur des vélins qui n'ont certainement pas souffert, comme un certain nombre des nôtres, de maniements trop répétés ou d'expositions prolongées dans les galeries et dans les salles de cours. En réalité, ils semblent n'avoir jamais quitté les feuilles blanches des volumes, auxquelles ils sont légèrement collés par les angles. Tous, sans distinction, sont ornés de ce cadre d'or relevé de rouge, qui est considéré chez nous comme la marque distinctive des œuvres de Nicolas Robert. On peut lire à l'intérieur du cadre le nom latin ancien, suivi du nom français vulgaire, tandis que le terme plus moderne est ajouté, chaque fois qu'il y a lieu, dans la partie inférieure du vélin.

Ce caractère très net d'uniformité est bien ce qui distingue la collection de Vienne de celle de Paris. L'exécution de la nôtre, il ne faut pas l'oublier, s'est étendue sur une période de deux siècles et demi et a subi l'influence des hommes, des événements et de la mode. Les pièces les plus anciennes, antérieures sans doute à Nicolas Robert, ont une origine obscure. Les plus récentes donnent l'impression d'un effort de renouvellement qui ne demandait qu'à être continué. Rien de tel pour la collection de Vienne, qui a été conçue d'après un plan qu'on a réalisé en l'espace de quelques années. Considérée à un moment donné comme complètement terminée, elle a pu être rigoureusement ordonnée dans ses différentes parties. Les pièces qui la composent ont été numérotées d'une façon définitive et les noms des objets qu'elles représentent reportés sur des tables aussi exactes qu'on peut le souhaiter. Comme tout ouvrage achevé, enfin, elle se présente avec un titre et un Avertissement.

Le titre des livres d'oiseaux est le suivant :

*Recueil d'Oyseaux de la Ménagerie Royale du Parc de Versailles et de celle de Gaston de France, Duc d'Orléans, Peints en Miniature par Nicolas Robert de Langres, Peintre ordinaire du Cabinet du Roy. Par ordre de J. Bapt. Colbert, Ministre d'Etat et Surintendant des Bâtimens, Arts et Manufactures de France.*

Il est modifié, dans sa première partie seulement, pour chacun des dix volumes de plantes :

*Recueil de Plantes cultivées dans le Jardin Royal à Paris et dans*

*celui de Gaslon de France, Duc d'Orléans à Blois, Peints en Miniature par Nicolas Robert... etc.*

Nous croyons devoir également reproduire dans son intégrité le curieux Avertissement, élégamment calligraphié, qui se trouve en tête du premier volume des Oiseaux. C'est là évidemment que nous devrions nous attendre à trouver des renseignements précis sur la façon dont cette Collection a été constituée, sur la valeur qu'on lui attribuait et sur le but poursuivi par son organisateur. Nous verrons si les affirmations contenues dans cet Avertissement s'accordent avec l'impression que donne l'étude des vélins eux-mêmes et avec les documents, d'une valeur historique certaine, qui se rapportent à l'établissement de cette Collection.

*Rien n'est plus propre à satisfaire la curiosité que les riches productions de la nature et s'il y en a quelques unes où il semble qu'elle se soit plu davantage à étaler sa magnificence, c'est sans doute dans les Oiseaux et dans les Plantes. La variété des formes, l'éclat des couleurs, le merveilleux accord des nuances rendent ces objets si agréables, indépendamment des autres perfections qui y sont attachées, qu'il n'est pas surprenant que de tout temps il y ait eu un si grand nombre de personnes qui en aient fait leurs délices. Les uns se sont plu à cultiver dans leurs Jardins les Plantes les plus rares, d'autres se sont attachés à nourrir dans des Ménageries les Oiseaux les plus singuliers, avec la satisfaction de pouvoir considérer dans un même lieu ce qui était dispersé sur toute la surface de la Terre, et forcer pour ainsi dire la Nature à se départir en leur faveur de la Loy qu'elle semblait s'être imposée de partager également ses bienfaits à toutes les Nations.*

*Une telle curiosité méritait certainement l'attention des plus grands princes. Accablés de travaux, ils y ont souvent trouvé des occasions d'amusemens, pour éviler les horreurs de l'ennui, y a-t-il quelque chose qui leur en ait fourni de plus agréables et de plus innocens ?*

*Ce fut dans une pareille circonstance que Gaslon de France Duc d'Orléans, frère de Louis XIII, conçut le dessein de se livrer tout entier à celle espèce de Curiosité. Retiré à Blois, il y établit une Ménagerie, et un Jardin de Plantes, et pour rendre cet établissement plus considérable, il attira auprès de lui ce qu'il y avait pour lors de plus habiles Botanistes et de plus consommés dans la connaissance de l'Histoire naturelle. Il engagea successivement Mrs. Brunier, Laugier, Morisson et Marchant à s'attacher à lui, en leur donnant de fortes pensions. Il leur fit dresser un Catalogue des Plantes qui étaient cultivées dans son Jardin ; en peu de temps il s'en fit trois éditions différentes, toutes plus amples les unes que les autres. On peut juger de là du zèle avec lequel ce Prince poussait sa Curiosité. On en peut encore juger par les avis qu'il sut répandre dans le Public en 1653 et 1654, où il invita ceux qui pouvaient avoir des*

plantes qui lui manquaient, à les luy apporter, sûrs d'être largement récompensés.

Il ne s'en tint pas là; ce Prince, pour avoir plus présens les Oyseaux et les Plantes qui faisaient le sujet de sa curiosité, résolut de les faire peindre séparément avec leurs couleurs naturelles sur des feuilles de vélin qui se pussent ranger dans des Volumes. En imaginant un si grand dessein, il eut le bonheur de rencontrer pour l'exécuter le Sieur Nicolas Robert de Langres, pourveu de tous les talens nécessaires. Il était Brodeur et comme la Broderie était pour lors fort à la mode, et que plus une profession a de vogue, plus ceux qui l'exercent s'efforcent de s'y distinguer, Robert avait suivi l'exemple de Lafleur et de Vallet et de plusieurs autres fameux brodeurs qui tous s'étaient exercés à dessiner et à peindre des Fleurs d'après nature pour être plus en état de les représenter au naturel avec la Soye. Ainsi Gaston trouvant Robert propre à exécuter sur le champ ses idées, le fit travailler sans aucune interruption, et pour le fixer pour toujours à Blois, il lui assigna une Pension.

Ce Prince étant mort au commencement de l'année 1660, Monsieur Colbert qui avait pour lors la Surintendance des Arts, et qui dans cette place ne laissait rien échapper de ce qui pouvait contribuer à la gloire du Roy et à illustrer son Règne, crut qu'il était de la grandeur de Sa Majesté très Chrétienne de continuer l'exécution d'un si beau projet. Il fit acheter pour le Roy tout ce qui avait été peint pour Gaston, et engagea Robert à continuer de travailler sur le même pied. Il lui continua les mêmes avantages, et pour lui donner encore plus d'émulation, il fit créer en sa faveur une Charge de Peintre du Cabinet du Roy. Robert pénétré de reconnaissance, fit de nouveaux efforts et pendant près de vingt années d'un travail assidu, il parvint à composer un Recueil d'un nombre considérable de miniatures exécutées avec tant de soin et de précision, que tout ce qui a été fait depuis n'a pu en approcher.

Il en faut pourtant excepter ce qui a été peint sous ses yeux par deux de ses Elèves, car comme il ne lui était pas possible d'exécuter lui seul un ouvrage d'une si vaste étendue, et dans un genre de peinture qui demande un temps infini, il avait pris soin de former ces deux élèves, qui lui préparaient souvent l'ouvrage, et lorsqu'ils l'avaient poussé à un certain point, il ne faisait plus qu'y donner la dernière main. C'est ainsi que s'est formé ce fameux Recueil de Plantes et d'Oyseaux peints en miniature qui fait actuellement un des principaux ornemens du Cabinet du Roy de France, et c'est de la même manière que celui cy a été pareillement exécuté. Il avait été fait pour Monsieur Colbert qui non moins attentif à sa propre gloire qu'à celle du Roy et persuadé qu'il n'y en a point de plus réelle que celle qui est attachée à l'amour des Lettres et des Arts, avait rassemblé une Bibliothèque dont la Mémoire subsistera longtems. Ce Recueil en

était un des morceaux les plus remarquables. Robert en y travaillant, avait été bien aise de faire connaître au ministre, qu'il était sensible aux obligations qu'il lui avait. Afin même de rendre cette collection en quelque façon originale, il a souvent affecté de représenter les Plantes et les Oyseaux dans d'autres aspects que ceux qu'il peignait en même temps pour le Roy, mais ce qui achève de rendre ce Recueil très singulier c'est qu'il s'y trouve plusieurs morceaux qui manquent dans celui du Roy, soit qu'ayant été égarés, ils ne s'y trouvent plus, soit que Robert ne les ait peints qu'une seule fois pour M. Colbert.

A l'égard de l'ordre qu'on a tenu dans ce Recueil, on a suivi pour les Oyseaux celui qui a été établi par Willughby dans son Histoire naturelle des Oyseaux. On les a distribués comme lui en différentes classes et l'on a observé de mettre à chacun les noms latins et français sous lesquels ils sont connus et ceux des auteurs ou l'on en trouvera des descriptions.

On aurait pu arranger de même les plantes suivant leurs différents genres, mais comme il n'y en a pas un assez grand nombre par proportion à la multitude des Plantes connues, on a préféré l'Ordre Alphabétique. Les noms latins qui avaient été mis à chaque plante du temps que le Recueil était en la possession de M. Colbert, s'étant trouvés peu exacts, ce qui provenait de ce qu'avant la méthode de M. Tournefort, on était fort incertain sur les véritables noms qui appartenaient aux Plantes. On a eu recours à Monsieur de Jussieu, Docteur en médecine, de l'Académie des Sciences, et Professeur Royal de Botanique au Jardin du Roy, il a aidé à en faire la révision, et lorsque les noms se sont trouvés impropres, il a indiqué les véritables. On les a fait écrire en lettres rouges pour les distinguer des Noms anciens qu'on a laissé tels qu'ils étaient écrits en lettres d'or, n'ayant pas jugé nécessaire de les supprimer, outre qu'il y en en plusieurs qui n'ont pas eu besoin d'être réformés. On a cru aussi qu'il ne serait pas inutile d'ajouter à chaque Plante les Noms français qui y manquaient, et l'on a mis à la teste du Recueil des Oyseaux, de même qu'au commencement de celui des Plantes des Tables que l'on a dressé avec tout le soin dont on a pu être capable, afin qu'il ne manquât rien de ce qui pouvait rendre ce Recueil intéressant.

Admirons tout d'abord l'habileté de cet *Avertissement* qui, reprenant depuis ses débuts l'histoire de la Collection des vélins, en montre l'aboutissement naturel dans cette Collection de Colbert, peinte par la même main que celle du Roi et avec autant de talent, qui la compléterait même sur certains points par des sujets absolument nouveaux.

L'histoire elle-même de la Collection, du moins telle qu'elle est exposée ici, nous la connaissons par le Mémoire présenté à l'Académie des Sciences en 1727 par Antoine de Jussieu. L'*Aver-*

*tissement* se contente de le résumer, en répétant à l'occasion les mêmes erreurs, comme celle de l'achat de la Collection de Gaston d'Orléans par le Roy, alors que nous savons pertinemment que le prince l'avait léguée à son neveu par testament.

C'est, par contre, un point inédit de l'histoire de cette Collection qu'aborde l'*Avertissement* lorsqu'il nous parle de ces deux peintres qui étaient non seulement les élèves de Nicolas Robert, mais encore ses collaborateurs et ses émules. Ces deux élèves, il ne les nomme pas, mais une main anonyme a ajouté en marge du texte les noms de Le Roy et de Villemont. L'omission paraît particulièrement grave si on la rapproche des constatations que chacun peut faire en vérifiant les signatures placées sur les vélins. Elle l'est bien davantage encore si on se réfère aux renseignements fournis par les pièces de comptabilité relatives à l'établissement de la Collection.

Pour les signatures des vélins, si nous examinons celles qui figurent sur les 274 planches d'oiseaux, nous trouvons 53 fois le nom de Le Roy et 126 fois celui de Villemont, alors que la signature de Robert ne figure que sur 18 vélins et que 77 pièces sont anonymes.

La part de Nicolas Robert est plus importante dans les 516 vélins de plantes, encore que sa signature n'y figure que sur 136 pièces, tandis que celle de Le Roy se trouve répétée 42 fois, celle de Villemont 184 fois et qu'il y a 154 pièces anonymes.

On a donc mis, sous le seul nom de Nicolas Robert, une collection de 790 vélins, dont 154 seulement portent sa signature, tandis que 405 portent le nom d'autres peintres et que 231 sont anonymes.

Ce chiffre de 154 vélins, à mettre au compte de Nicolas Robert, devra être encore considérablement réduit si on tient compte des pièces de comptabilité qu'un heureux hasard nous a conservées. La Bibliothèque Nationale de Paris possède en effet, parmi les manuscrits du fonds français et sous le n° 5662, des papiers qui sont pour nous du plus haut intérêt en cette circonstance. C'est d'abord un rapport général, adressé à Colbert par son secrétaire Carcavi, qui, à partir de 1668, avait été chargé de remplacer M. du Metz dans la direction et la surveillance des peintres qui s'occupaient de lui constituer une collection de miniatures de plantes et d'oiseaux. Ce sont ensuite les quittances dans lesquelles les différents peintres énumèrent les sujets pour lesquels ils ont exécuté des vélins et reconnaissent en avoir reçu paiement. Nous pouvons donc savoir combien chaque peintre en a exécutés pendant la période allant de 1668 à 1674 et quels sujets chacun d'eux a traités.

Un renseignement d'un intérêt tout particulier que nous trouvons dans ces documents, c'est que les peintres qui ont travaillé

à la collection étaient au nombre, non de deux, mais de trois. Aux quittances signées par Le Roy ou Villemont s'ajoutent, en effet, celles de Bailly, dont la part n'est pas négligeable, puisqu'il reconnaît avoir été payé pour 44 oiseaux et 54 plantes, soit en tout 98 vélin. Soit franchise, soit maladresse, c'est le seul des trois peintres qui reconnaisse, sur deux quittances du moins, « avoir copié les vélin de M. Robert ». L'aveu est précieux à retenir, parce qu'il n'est explicitement dit, ni dans le rapport général, ni dans les autres quittances particulières, que le travail est un travail de copie. Le prix modeste payé aux peintres en serait peut-être, il est vrai, une preuve suffisante. Il était de 16 livres par vélin pour Le Roy et on l'avait successivement abaissé à 15 puis à 12 livres, ce qui était loin du prix de 22 livres, que recevait Nicolas Robert, en sus des 600 livres annuelles attachées à sa charge de peintre du Roy.

Notons aussi un aveu tacite de Le Roy qui, bien souvent, au lieu de faire suivre sa signature de la lettre p. qui signifie « pinxit », inscrit les trois lettres p. p. r. qui ne peuvent que signifier qu'il a copié un dessin déjà existant.

Mais revenons aux comptes proprement dits et aux quittances, qui portent pour les trois peintres sur 606 vélin. Encore faut-il ajouter que Le Roy, qui apporta son concours à la collection dans les années antérieures à 1668, c'est-à-dire antérieures à l'établissement de la comptabilité que nous connaissons, n'y figure que pour 6 vélin. Comme il en a laissé 95 dûment signés, nous pouvons ajouter les 89, qui ne sont pas compris dans les quittances, aux 606 pièces que concernent lesdites quittances et nous arriverons ainsi à un total de 695 vélin, qu'il est de toute impossibilité d'attribuer à Nicolas Robert. Pour que chacun des trois copistes ait son compte, il faut non seulement leur attribuer la totalité des vélin de plantes anonymes et la plus grande partie des oiseaux anonymes, mais encore une partie des vélin de plantes portant la signature de Nicolas Robert, que nous sommes bien obligés de considérer comme étant, du moins dans certains cas, une signature apocryphe.

Sa part, sa seule part ne serait alors que de 95 vélin, et encore en admettant que Le Roy ne soit l'auteur d'aucun vélin non signé, ou portant la signature de Robert, et que d'autres peintres n'aient pas été employés à l'exécution des copies dans la période antérieure à 1668.

Quant à une autre assertion de l'*Avertissement*, suivant laquelle N. Robert « afin même de rendre cette collection en quelque façon originale, a souvent affecté de représenter les Plantes et les Oiseaux dans d'autres aspects que ceux qu'il peignait en même temps pour le Roy », sa valeur est bien amoindrie par le

fait que la contribution de Nicolas Robert, n'entre en ligne de compte que pour une centaine de pièces, au plus.

Pour les autres qui ne sont que des copies, tout ce qu'on pouvait demander à leurs auteurs, même à Villemont, qui, suivant l'expression de Carcavi, « travaillait sous M. Robert », c'était la fidélité et une scrupuleuse exactitude dans la reproduction des lignes et des couleurs. Il est exact que des modifications de détail portant principalement sur le paysage existent dans certains vélin, signés par Robert, mais, pour ceux qui sont l'œuvre des copistes, il est évident qu'ils dénotent surtout leur souci de se rapprocher le plus possible de l'original.

Devant cette contradiction évidente entre des faits que nous pouvons constater de nos propres yeux ou prouver par des documents authentiques et les affirmations de l'*Avertissement*, nous sommes obligés de nous demander par qui et dans quel but fut écrit cet *Avertissement* d'un caractère un peu fantaisiste.

A défaut des auteurs dont les noms ne figurent pas à la fin de cet *Avertissement*, nous pouvons connaître sans trop de difficultés la date de sa composition, grâce aux allusions qu'il contient à des faits qu'il est facile de situer dans le temps. Point de doute qu'il ne date au moins des premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle puisqu'on y fait allusion à l'*Institutio rei herbariæ* qui a paru en 1700. On y cite Antoine de Jussieu, qualifié de Membre de l'Académie des Sciences et de Professeur au Jardin du Roi, titres qu'il n'a obtenus qu'en 1710 et 1712. Lorsque, parlant de la bibliothèque de Colbert, on dit qu'on en conservera longtemps la mémoire on paraît ne pas ignorer la vente de cette bibliothèque qui a précédé de peu celle des vélin. On semble, enfin, comme nous l'avons dit, s'inspirer du mémoire qu'Antoine de Jussieu a présenté à l'Académie des sciences en 1727, et dans lequel, chose curieuse, il parle des élèves et imitateurs de Nicolas Robert, sans faire aucune allusion à cette fameuse Collection de Colbert qu'il aurait dû cependant connaître si, comme on le dit, il en avait revu le nom des plantes.

Ce n'est donc évidemment ni à Colbert, dont le caractère ne se serait pas prêté à une pareille supercherie, qu'on peut imputer la composition de cet *Avertissement*, puisqu'il est mort en 1683, ni à son fils aîné le marquis de Seignelay, mort en 1690, ni enfin à son fils cadet, Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, qui mourut en 1707.

Leur successeur à tous trois, du moins pour la collection qui nous occupe, fut Charles-Éléonore Colbert, comte de Seignelay, et pour ce personnage, nous n'aurons pas à faire les mêmes réserves que pour ses prédécesseurs. Menant une vie dissipée, souvent à court d'argent, le comte de Seignelay se vit obligé de se



défaire non seulement de la célèbre bibliothèque qu'avait rassemblée le grand Colbert, mais des objets d'art et des pièces qui auraient dû constituer pour lui des souvenirs de famille. Il vit venir à lui les marchands ou les intermédiaires obligeants qui ne manquent jamais autour des grands seigneurs ruinés. Quel fut dans cette circonstance le rôle de J.-B. Mariette? Se contenta-t-il d'en débattre le prix, ou prit-il part au maquillage de l'ouvrage acquis par le prince Eugène en 1728? C'est ce que nous ignorons. Nous pouvons, en tous cas, donner son qualificatif à l'Avertissement dont nous avons reproduit le texte, en disant que composé dans l'intention de faire valoir une collection à vendre, il constitue un prospectus de marchand.

Nous nous expliquons alors pourquoi on a mis cette collection tout entière sous le nom d'un peintre qui, dans l'hypothèse la plus favorable, n'a pu en exécuter la dixième partie, nous comprenons dans quel but on a exagéré les liens entre la collection royale et celle qui n'en est dans sa majeure partie qu'une simple copie. Nous saisissons enfin le but de ces considérations sur la façon dont Nicolas Robert aurait cherché à prouver à Colbert sa reconnaissance.

(*A suivre*).